

Compte-rendu du conseil municipal Vieilleville du 17 février 2016

Convocation du 10 février 2016

Etaient présents : Michel BECHU, Katia BILLON, Serge CLAUSTRES, Geneviève ESTEVE, Nathalie HEWISON, Sylvain JUSTAUT, Géraldine MARTIN-HOUSSART, Laurent MIQUEL, Nathalie SOULOUMIAC, Georges SYLVESTRE.

Absent excusé : Christophe MUET

Secrétaire de séance : Géraldine MARTIN-HOUSSART

Début de la séance : 20h30

Ordre du jour

1. Compte administratif 2015 commune et CCAS	<u>1</u>
2. Délibération : modification des statuts du SDHEG	<u>2</u>
3. Délibération : indemnité du trésorier 2015	<u>2</u>
4. Délibération pour mandater l'avocate Maître Faure-Tronche pour représenter la mairie au tribunal administratif.	<u>3</u>
5. Plan communal de sauvegarde	<u>3</u>
6. Travaux école	<u>3</u>
7. Travaux cimetièrè	<u>4</u>
8. Budget 2016	<u>4</u>
9. Commissions	<u>5</u>
10. Questions diverses	<u>6</u>

1. Compte administratif 2015 commune et CCAS

Pas de vote lors de cette séance qui ne constitue qu'une présentation rapide de l'exécution 2015.

Fonctionnement

Dépenses : 246 526 euros ont été budgétés et 212 486 euros dépensés soit un disponible de 34 040 euros.

Recettes : 246 526 euros ont été budgétés et 238 050 euros reçus soit 8 476 euros de moins que prévus.

Au total, on dispose d'un excédent de 25 564 euros.

Certaines dépenses planifiées pour 2015 n'ont pas été réalisées et seront à reporter pour 2016 (reste à réaliser) :

- la réfection de la croix du cimetière (socle)
- la réalisation du chemin piétonnier d'accès à l'abribus (en bas du village)
- les travaux du cimetière

Investissements

Pas de surprise : remboursement des emprunts à taux zéro (achat du terrain de pétanque), réception de la subvention de la mairie pour l'achat du copieur de la mairie, réception des subventions pour les travaux mairie (subvention du département et de la députée).

La validation définitive des comptes administratifs 2015 sera réalisée lors du prochain conseil municipal.

2. Délibération : modification des statuts du SDHEG

Laurent Miquel lit le courrier envoyé par le SDHEG.

Le conseil doit se prononcer pour la modification des statuts du SDHEG qui permettent au syndicat d'assumer de nouvelles compétences :

- Création/exploitation de réseaux de chaleur et de froid
- Création/exploitation d'infrastructures de charge pour les voitures hybrides électriques
- Aménagement/exploitation d'installation de production d'électricité de proximité

Ces compétences ne seront a priori pas utilisées par la commune dans les années à venir. Le débat a porté sur l'utilité du transfert de ces compétences.

==> Vote : 9 voix pour le transfert de ces trois compétences, 1 voix contre

3. Délibération : indemnité du trésorier 2015

Le trésorier-régisseur (percepteur de Villefranche-de-Lauragais) perçoit des indemnités de conseil et de budget.

1. L'indemnité de conseil s'élève à 323,04 euros ; elle est calculée sur la moyenne annuelle des budgets 2012, 2013 et 2014.
2. L'indemnité de budget s'élève à 30,49 euros pour la confection du budget

soit au total 353,53 euros bruts (322,58 euros nets).

Laurent Miquel lit la liste des admissions en non valeur (=impayés à la charge de la commune) : certains postes sont jugés discutables, notamment la redevance d'occupation du domaine public due par Orange.

==> Vote à l'unanimité (10 votes) pour les indemnités du régisseur mais le conseil refuse l'admission en non valeur des montants dus par Orange et demande des explications pour certains autres cas.

4. Délibération pour mandater l'avocate Maître Faure-Tronche pour représenter la mairie au tribunal administratif.

La SCI Albillo a saisi le tribunal administratif pour contester un refus de permis de construire. Une délibération doit permettre de mandater une avocate pour représenter la mairie devant le tribunal administratif.

==> Vote pour à l'unanimité (10 voix) pour mandater l'avocate Maître Faure-Tronche pour représenter la mairie au tribunal administratif.

5. Plan communal de sauvegarde

La préfecture exige la finalisation du plan communal de sauvegarde pour juillet 2016 en raison de la partie concernant le grand barrage de la Ganguise.

Il est nécessaire de décider quelles seront les procédures mises en place au niveau de la commune en cas d'alerte.

Le DICRIM ne sera pas distribué dans les boîtes aux lettres pour des raisons d'efficacité et de coût. Il sera présenté dans le prochain numéro de la Chotta et il sera indiqué où le trouver. Le document est d'ores et déjà disponible sur le site internet de la mairie.

6. Travaux école

Au dernier conseil d'école, il a été décidé de programmer des travaux à l'école à l'été 2017 :

- la rénovation de la salle de classe
- la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment

La mairie a questionné l'ATD sur le cadre à adopter vis-à-vis des marchés publics : le lancement d'un marché public n'est pas obligatoire dans ce contexte mais il est conseillé d'organiser une consultation de façon informelle :

3 devis ont été demandés :

- Montoriol à Nailloux (qui a conseillé de faire intervenir un expert pour être sûr des normes à respecter)
- Gachet à Gardouch
- Lollivier à Villefranche

On propose

- de consulter Accessud, expert en accessibilité sur Midi-Pyrénées, qui peut réaliser des diagnostics, rédiger l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmé) et proposer une solution de mise en œuvre des travaux de mise en conformité .
- de consulter le SDIS (service départemental d'incendie et de secours)

7. Travaux cimetièrè

Un devis est en cours auprès des pompes funèbres Mas Salvatella de Villefranche-de-Lauragais.

Un seul caveau a été proposé pour servir d'ossuaire.

Les premiers travaux concerneront donc la rénovation de l'ossuaire.

Les seconds travaux concerneront la reprise des autres caveaux : très peu de caveaux repris sont de vrais caveaux (nécessitant une destruction), pour la plupart il s'agit de simples croix.

Un dépositaire (ou caveau provisoire) existe au fond du cimetière et permet d'y placer un cercueil pour une durée limitée lorsqu'un caveau n'est pas terminé.

Après les reprises de concessions, une réorganisation pourra être réalisée avec la création d'un jardin du souvenir (pour déverser les cendres des défunts) ou d'un columbarium (pour déposer les urnes cinéraires).

8. Budget 2016

La commission Budget va se réunir pour la préparation du budget mais le conseil doit décider des investissements.

La demande de subvention du comité des fêtes a été reçue (reconduction du montant 2015).

Certains travaux sont à prévoir

- en 2016 :

- la réfection de la croix du cimetière (socle)
- la réalisation du chemin piétonnier d'accès à l'abribus (en bas du village)
- la reprise des concessions
- les effacements de réseaux place du village

- en 2017 :

- la réfection de la salle de classe
- la mise aux normes AD'AP

A envisager aussi : le renouvellement du parc informatique de l'école

Indemnités des élus locaux

Nouvelle règle : A compter du 1er janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, les maires doivent bénéficier à titre automatique des indemnités de fonction maximales fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT (code général des collectivités territoriales).

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les maires doivent percevoir obligatoirement les indemnités de fonction maximales.

Dans le cas où les délibérations indemnitaires antérieures au 1^{er} janvier 2016 ont fixé les indemnités de fonction du maire à un montant inférieur à l'indemnité maximale, le conseil municipal doit délibérer à nouveau sur les indemnités de fonction des élus afin de déterminer le régime indemnitaire des adjoints au maire et des autres élus municipaux (conseillers municipaux délégués

et conseillers municipaux sans délégation) afin de respecter l'enveloppe indemnitaire définie au II de l'article L.2123-24 du CGCT.

Pour Vieillevigne : d'après cette loi, les indemnités du maire devront être de 17 % de l'indice brut 1015 applicable aux agents de la fonction publique (d'un montant de 3801,47 euros) soit un montant de 646,25 euros bruts mensuels. La rémunération actuelle a été fixée par délibération du conseil municipal à 6 % soit un montant de 228,09 euros bruts mensuels. La loi ne prévoit pas d'obligation pour les adjoints, dont la rémunération actuelle est fixée à 3 % de l'indice, soit un montant de 114,04 euros.

Travaux d'effacement de réseaux

La mairie a reçu un courrier du SDHEG rappelant qu'il y avait eu une demande de travaux d'effacement du réseau sur la place du village et que, depuis, des changements de plafond avaient eu lieu concernant les subventions départementales et que les taux étaient passés de 70 % à 80 % pour la partie des travaux concernant l'électricité.

A l'époque du projet,

- 27 209 euros restaient à la charge de la commune concernant la partie SDHEG : ce montant serait réduit de 4 300 euros avec les modifications annoncées
- concernant la partie France Telecom, restaient à la charge de la commune les travaux d'études pour un montant de 1 375 euros, 33 000 euros qui seraient subventionnés à 50 % par le conseil départemental (à confirmer) et 10 000 euros pour le raccordement des abonnés qui ne seraient pas subventionnés

M. le Maire va se rapprocher du conseil départemental afin de connaître les taux de subventionnement. L'inscription de l'effacement des réseaux sera discutée à nouveau lors du prochain conseil municipal.

9. Commissions

* **RAM** : une réunion d'information a eu lieu concernant l'embauche d'une nouvelle salariée. La prochaine réunion aura lieu le 23 mars.

**** Commission école***

Plusieurs réunions avec les représentants du personnel éducatif, l'inspection d'académie, les représentants des parents d'élèves, la mairie, ont eu lieu en fin d'année pour la réorganisation de la journée scolaire.

L'organisation suivante a été actée sous réserve qu'il n'y ait pas une poussée d'effectifs qui empêcherait la tenue d'un seul service de cantine :

- Tous les élèves mangeront au même service.
- Les horaires seront les mêmes pour tous : 9h-12h / 14h-16h15.
- La sieste démarrera à 13h30 sous la seule surveillance de l'ATSEM, afin de raccourcir le temps entre la fin du repas et le début de la sieste

10. Questions diverses

* **Dénomination des voies** : Géraldine Martin-Houssart présente les différentes étapes nécessaires lors d'une opération de dénomination/numérotation des voies.

1. Récupérer les bases d'adresses existantes notamment la base adresse nationale
2. Dénommer les voies et numéroter
3. Délibérer sur la liste des voies, les règles à adopter, les modalités d'affichage
4. Informer les habitants pour le déploiement des plaques
5. Communiquer les données aux services de secours, à la direction des impôts, à la Poste...

==> Géraldine Martin-Houssart récupérera la base adresse nationale et organisera une réunion pour déterminer les voies à dénommer.

* Il convient de trouver une date pour l'implantation des panneaux d'affichage. Une autorisation de travaux a été demandée auprès du secteur routier de Villefranche pour les panneaux positionnés en bordure de route départementale.

* Sylvain Justaut a assisté le 16/02/2016 à une réunion du syndicat des eaux Côteaux Hers Ariège (SIECHA) dont l'ordre du jour était :

- le bilan financier 2015
- les travaux : acquisition de compteurs d'eau pour remplacer ceux qui sont obsolètes
- avertissement des mairies lors de demandes de branchement en eau

La séance est levée à minuit.